

*il est bien qu'eux seuls en aient connaissance, pour les raisons que vous pouvez considérer (1). »*

Liasse 569.

1741. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 octobre 1576.* Impossibilité d'exécuter ses ordres relatifs au licenciement des levées faites par les états; indignation générale que cause la conduite de Gerónimo de Roda; insuccès des démarches faites par le conseil pour la mise en liberté des comtes de Mansfelt et de Berlaymont et du conseiller d'Assonleville; nécessité absolue de la retraite des soldats espagnols; déclaration et confédération de tous les états des Pays-Bas, en vue de cette retraite et de la pacification du pays; neutralité gardée par les Allemands: le conseil demande que le Roi leur ordonne de lui obéir; espoir d'obtenir des états la levée de moyens généraux; résolution des états de Flandre d'assiéger le château de Gand, et de demander à cet effet au prince d'Orange un secours de gens et d'artillerie que le prince leur envoie; nomination du comte de Manderscheit pour remplacer le comte de Mansfelt, durant sa détention, dans le gouvernement du Luxembourg; arrestation à Charlemont du comte de Meghem et du seigneur de Haultepenne, son frère; remplacement du seigneur de Cuinchy à Tournay par le sénéchal de Hainaut; envoi à Gand, par les états généraux, de députés chargés de négocier la paix avec ceux du prince d'Orange et des états de Hollande et Zélande :

« Sire, nous avons, le xxii<sup>e</sup> du mois de septembre (2), escript à Vostre Majesté tout ce qu'estoit passé jusques lors, mesmes de l'emprisonnement ou détention et après de la relaxation d'aucuns de nous. Depuis, sçavoir est le dernier dudict mois, avons receu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté nous escripvre par don Alonso de Sottomayor, les nous ayant envoyé dois Cambray, sans qu'il soit ici comparu: deux du xxvii<sup>e</sup> d'aoust et une troisième du xi<sup>e</sup> dudict septembre (3), par lesquelles avons veu et entendu l'intention

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> CCCCXXXIX.

La dernière phrase, que nous donnons en italique, fut ajoutée sur la minute de la main du Roi.

(2) Voy. p. 584.

(3) Voy. pp. 525, 527, 562.

de Vostre Majesté que le tout fust icy tenu en tranquillité, et que fussent excusez tous desbordements, tant du costé des gens de guerre amutinez que du peuple, et que à celle fin toutes levées d'armes de la part des estatz cessassent, pour excuser tous inconvenients.

» Et nous desplaist extrêmement que les choses sont desjà en telz termes que ne voyons comment pouvoir effectuer ladicte intention de Vostredicte Majesté, laquelle, si elle fust esté servie envoyer, quant et quant sadicte intention, les vrays remèdes si souventesfois promis, mesmes qu'ilz debvoyent estre icy au plus tard pour tout le mois de septembre dernier passé, pour promptement les déclarer à ces estatz, nous eust donné moyen de pouvoir faire quelque fruit; mais par si longue dilation de l'envoy desdicts remèdes, sumes peu à peu tombé en l'inconvénient où nous nous trouvons présentement, non par nostre coulpe, mais de ceulx qui nullement ont volu nous seconder en noz bonnes intentions pour donner contentement aux estatz et peuple, ains au contraire ont estudié de les mettre en plus grand désespoir (entre lesquelz a esté Sancho d'Avila), assistans à ceulx lesquelz, pour tel respect et comme l'ayants mérité, l'on avoit déclaré rebelles et ennemis, assavoir les amutinez et leurs adhérens, auxquelz (au lieu de les réduire à la raison et les chastier) ilz se sont en effect jointz, et par ce moyen se sont mis de leur reng, se déclarant ennemis des estatz, qui par ce sont esté occasionnez s'armer davantage. Et a ledict chastoy desdicts amutinez, ainsy soutenuz, après que avec tous honnestz offres l'on n'a sceu les appaiser, tant trainé que l'inconvénient dont Vostre Majesté a par noz dernières esté advertie, est advenu par une indignation et altération générale desdicts estatz et du peuple, laquelle est encoires augmentée davantage parce que Gerónimo de Roda se a déclaré seul gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, pour ce que cela leur a samblé une indignité et ung mespris par trop grand et non souffrable; et sont ainsy les aigreurs par degrez passez si avant que n'y avons sceu ny sçaurions mettre remède. Et se peult croire que, si ledict Roda eust dissimulé ung temps, et, en lieu de se joindre avec les gens de guerre, s'accommodé avecques nous, les affaires fussent passez plus conformes à l'intention de Vostre Majesté, où que maintenant nous nous trouvons réduictz en telz termes que n'avons sceu ny sçaurions faire aultre chose, sinon assister au mieulx que pouvons

aux affaires, en nous servant de l'autorité qui nous reste et que les mesmes estatz icy assamblez nous déferent, pour la meilleure direction des affaires, en mitigant les altérations et excusant les plus grands inconvénients, et ainsy conservant pour Vostre Majesté le pays et en icelluy la religion catholique : qui est le but à quoy tendons, et le seul service que luy pouvons faire présentement, et pour lequel demeurons servant, avec grand travail et non sans danger. Et désirerions infiniment veoir délivrez les contes de Mansfelt et Berlaymont et le conseiller d'Assonleville, pour nous y assister; mais l'on nous déclaire que, pour l'altération du peuple contre eulx, et mesmes la seureté de leurs personnes, il ne convient point : par quoy souffrons et dissimulons cela et plusieurs choses, comme en samblables saisons Vostre Majesté, comme prince prudent, cognoît convenir. Vivans en espoir, nonobstant que l'altération est si grande et générale comme Vostre Majesté peut penser, que, si les remèdes qu'icelle a advisé, sont telz qu'espérons, tendants à douceur et non à nouvelle rigueur, pourrons le tout quiéter, par le moyen des mesmes estatz icy assamblez, plus tost que l'on ne pense. Mais entre lesdicts remèdes le renvoy des soldatz espaignolz doit estre ung et le principal poinet : car l'exacerbation contre eulx, et, pour dire vray, par leur propre coulpe et qu'ilz n'ont sceu se gouverner, est telle et si grande qu'elle n'est appointable. Ne pouvans pourtant laisser de conseiller et supplier très-humblement Vostre Majesté qu'elle veuille se servir de ne faire difficulté en cedit point, puisque sans icelluy ne voyons forme ny manière d'appointer ou quiéter ces estatz et peuple, lesquelz, par si grandes menaces que leur ont faict et font encoires lesdicts soldatz espaignolz, choysiront plustost tous aultres remèdes, jusques à morir tous, que de les endurer plus par deçà. Et pour ce que se bruit par icy que Vostre Majesté faict venir icy plus grandes forces, la supplions plus que très-humblement ne se résouldre à cela, pour la grande apparence que voyons (pour la résolue détermination des estatz) qu'en ce cas ilz appelleront des princes et gens estrangers à leur ayde, avec le danger de cesdicts pays, comme Vostre Majesté, par sa grande prudence, peut facilement considérer.

» Et ne povons obmettre de représenter à Vostre Majesté les grands inconvénients et dangers qu'il y a apparens pour regard de ladicte altération et détermination générale, concurrent en icelle les estatz de Brabant,

Flandres, Haynnault, Artois, Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournésis, Namur et Utrecht, qui ont desjà se déclairé, et ayants les estatz de Geldres aussy eu leurs députez icy, avec apparence qu'ilz sont pour pareillement se déclairer et joindre aux aultres (comme faict à penser que fera toute la reste qui est bien petite), en une mesme volonté et intention de faire sortir lesdicts Espaignolz, soit par amour ou par force, pour faire la pacification et se mettre en repos, laquelle ilz ont tous opinion ne se pouvoir faire sans ledict partement, entendants néantmoins de la faire avec conservation de la religion catholicque en toutes lesdictes provinces, et de l'autorité de Vostre Majesté qu'ilz desirent retenir et recognoistre pour prince.

» Par quoy, sire, pour parvenir à la commune tranquillité et pour conserver ses gens de guerre, qui pourront ailleurs faire service à Vostre Majesté, nous samble (à très-humble correction) qu'icelle debvroit se contenter d'ordonner le partement desdicts soldatz espaignolz, pour excuser aussy l'effusion de sang, d'ung costé et d'autre, estants tous ses subjectz et serveurs.

» Et pour ce que les Allemans ont prins ung tème de se tenir comme neutraulx, gardans les villes qu'ilz ont pour garnison, si Vostre Majesté est servie leur ordonner qu'ilz ayent à faire ce que par ce conseil d'Estat leur sera ordonné, qui seroit ne se devoir pour assister lesdicts Espaignolz contre les estatz, nous espérerions tant faire qu'iceulx estatz prendriont à leur charge le payement de ce que l'on doibt ausdicts Allemans, puisque avec ceste conjuncture samble qu'il y auroit moyen de conduyre cela, qui ne seroit petit service à Vostre Majesté, au regard de la grandeur des sommes que on leur doibt, et pour la satisfaction desquelles Vostre Majesté se trouveroit par après en peine et molestie. Davantage, comme convient se servir et faire son proufit, quand l'on peult, aussy des inconveniens, avons pensé que, avec l'occasion de là présente assemblée des estatz, et qu'il leur sera force de trouver argent pour les frais de la guerre et aussy pour le payement des Allemans, en cas que pourrons tant faire qu'ilz les prengent à charge, que l'on pourra les mener aux moyens généraulx que aultrefois (pour le plus grand service de Vostre Majesté et pour mieulx tirer notables aydes) a esté mis en avant, au lieu des quotes et portions que chascun pays souloit furnir à part : que seroit gagner ung bon poinct pour faire un chemin aisé à trouver

argent à l'advenir, et pour excuser une infinité de difficultez au faict des aydes.

» Sire, nous ne pouvons celer à Vostre Majesté que, comme les soldatz amutinez estants en Alost menaçoient journellement d'entrer en la ville de Gand, à la faveur du chasteau y estant, et que ayant plusieurs fois requis et prié le lieutenant dudict chasteau de point vouloir laisser passer lesdicts amutinez, et de ce leur bailler quelque assurance, à quoy il n'auroit jamais voulu entendre, si que non-seulement lesdicts de Gand, mais tous les estatz de Flandres, sont entrez en une souspeçon et paour que ung jour ausdicts amutinez seroit donnée l'entrée en ladicte ville de Gand par ledict chasteau, et que par ce moyen toute la Flandre eust tombé en une grande calamité, lesdicts estatz de Flandres s'avisarent et résolvirent de trancher ledict chasteau si que l'on n'y sçaverait entrer, et s'estimants peu fortz pour résister ausdicts d'Alost et aultres leurs adhérens, que l'on disoit estre déterminez d'aller secourir ledict chasteau, feirent requeste (sans que nous en ayons jamais rien sceu) au prince d'Oranges de leur envoyer secours de quelques gens et artillerie, comme il a faict, jusques à neuf compagnies d'infanterie et quelques pièces d'artillerie : nous ayant lesdicts de Flandres depuis déclaré l'avoir faict pour leur tuition nécessaire, et que ce a esté avec condition expresse qu'en la religion ne sera admis aucun scandale, et que ledict d'Oranges retirera sesdictes gens toutes et quantes fois qu'il en sera requis. Ce que voudrions toutesfois que ne fust advenu.

» En oultre, comme nous avons veu la continuation de la détention du conte de Mansfelt, et qu'il ne convenoit que son gouvernement de Luxembourg demeurast sans gouverneur en ung temps comme le présent, nous advisâmes commettre le conte Joachim de Manderssheit, vassal de Vostre Majesté audict Luxembourg, et seigneur bien qualifié et affectionné au service d'icelle, pour avoir le soing dudict gouvernement pendant ladicte détention dudict conte de Mansfelt, lequel avant icelle avoit desjà traicté avec ledict de Manderssheit, pour estre son lieutenant audict gouvernement : qui nous meut à tant plus nous incliner à icelluy, par-dessus sesdictes bonnes partz.

» Il est advenu depuis qu'estant le conte de Meghem venu de Gheldres à Charlemont, dont il est gouverneur et capitaine, les estatz icy assamblez ont

esté advertis, tant par les vieux soldatz de la garnison dudict Charlemont que par quelque escript que l'on avoit recouvert, que ledict conte tramoit quelques choses tendantes à grandement inquiéter ces pays, et ont requis que l'on s'assurast de sa personne, comme fut faict, ensemble de son frère de Haultepenne, qui se trouva aussy avec ledict conte audict Charlemont. Et pour samblables indices ou souspeçons que l'on eust du seigneur de Cunchy et de son lieutenant et quelque aultre au chasteau de Tournay, lesdicts estatz requirrent que l'on s'assurast d'icelluy chasteau, comme a esté faict, et des personnes dudict lieutenant et d'ung qui s'appelle Serra, qui dois longtemps demuroit audict chasteau : ayant ledict seigneur de Cunchy esté renvoyé à sa maison, sans toucher aultrement à sa personne, et le sénéchal de Haynault (1) mis pour avoir soing du gouvernement et bailliage des ville et chasteau dudict Tournay et du Tournésis, jusques à aultre ordonnance de Vostre Majesté.

» Touts les estatz de ce pays icy assamblez, comme dict est, sont tant las et fatiguez des guerres passées, et tant désireulx de la pacification d'icelles, qu'enfin ilz ont envoyé leurs députez, tant ecclésiasticques que aultres, en la ville de Gand, pour communiquer avec ceulx du prince d'Oranges et des estatz d'Hollande et Zélande sur ladicte pacification, résoluz de conserver la religion catholique romaine et l'autorité et obéissance de Vostre Majesté, comme dict est.

» Enfin, sire, nous advisons Vostre Majesté que faisons pour son service ce que pouvons, en temporisant et nous accommodant au temps : espérans que, comme de prince de si bon jugement, le tout sera prins et entendu de la mesme sorte que mérite la bonne intention de laquelle servons, puis Vostre Majesté sçait et entend d'estre bien souvent prudence reculer pour s'avancer, et céder pour conserver.

» A tant, etc. De Bruxelles, le xvii<sup>e</sup> d'octobre 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1742. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 octobre 1576.*  
Communication donnée à Lævinus Torrentius de sa nomination à l'évêché

(1) Pierre de Melun.

d'Anvers ; détresse de l'évêque de Harlem ; acceptation, par l'abbé de Saint-Ghislain, de l'évêché d'Arras, et démarches faites en conséquence :

« Sire, il a pleu à Vostre Majesté, par une sienne du xi<sup>e</sup> de septembre, nous faire advertir comme elle avoit esté servie nommer à l'évesché d'Anvers messire Liévin Torrentin, chanoine et archidiaque de Brabant en l'église cathédrale de Liége, et nous faire envoyer les lettres de nomination sur ce servantes, qu'avons receu, et en oultre nous ordonner de le faire entendre audict Torrentin et l'encharger de l'accepter, comme avons faict, et envoyé à l'évesque de Liége les lettres de Vostre Majesté avec une nostre, afin d'induyre ledict Torrentin à l'acceptation dudict évesché, et luy escript aussy une bonne lettre au mesme effect. Et sommes attendant d'estre advertiz de son intention, pour après la faire sçavoir à Vostre Majesté.

» Nous avons, suyvant aultre lettre de Vostre Majesté du vin<sup>e</sup> d'aougst, qu'avons receu le dernier dudict septembre, donné ordre pour estre informez de la nécessité que passe l'évesque de Haerlem ; et, en ayant receu response, satisférons au demeurant du contenu de ladicte lettre : ne pouvant cependant laisser de dire à Vostre Majesté que ladicte nécessité est entièrement notoire, et que, sans les aulmosnes et assistance de plusieurs gens de bien, il y a long-temps que ledict évesque fust esté contrainct d'abandonner son évesché et se retirer en son monastère, estant chose indigne de sa vocation de le veoir en telle extrémité.

» Vostre Majesté nous dict, par une aultre sienne dudict xi<sup>e</sup> de septembre, qu'il y a tant de mois qu'elle nous a envoyé ses lettres de nomination à l'évesché d'Arras de la personne de l'abbé de Saint-Ghislain, et depuis le duplicat d'icelles, avec ordonnance d'advertir Vostre Majesté de la pension qu'on luy pourroit donner sur ladicte abbaye ou aultre, et que Vostre Majesté n'auroit eu aucune response sur l'acceptation dudict évesché, et qu'elle entend icelluy demeure tousjours despourveu de pasteur, au grand desservice de ladicte église et de tout le diocèse, nous ordonnant d'y pourveoir au plus tost, et advertir Vostre Majesté de la pension que se pourroit donner audict prélat. Sur quoy, sire, ne pouvons celer à Vostre Majesté que avons bien souvent plainct que ledict évesché demeuroit ainsy despourveu, à point petit desservice de ladicte église : ce qu'est advenu parce que n'avons oncques eu response du vouloir de Vostre Majesté sur ce que feu le commandeur mayor de

Castille avoit traité avec ledict abbé endroict ladicte pension, dont avons adverti Vostre Majesté dois le mois de janvier dernier passé, et de puis par duplicat, il y a trois ou quatre mois, sans sçavoir le spécifier de plus près, pour ce que le secrétaire Berty n'a point ses papiers, lesquelz furent tous saisis et emportez lors de son emprisonnement; aultrement, l'on eust adjoint à ceste ung triplicat desdictes lettres touchant ladicte pension. Qui a esté cause que ledict abbé a tousjours différé l'acceptation dudict évesché, attendant de se veoir assuré de ladicte pension, laquelle estoit, si bien l'avons retenu, de mil florins par an sur ladicte abbaye, jusques à ce que Vostre Majesté seroit servie la luy assigner sur quelques aultres, pour en descharger la maison susdite, pour le bien et advancement de laquelle il disoit avoir rendu tant de peine. Néantmoins il y a quelque temps que luy avons persuadé ladicte acceptation, et de tousjours commencer à faire les devoirs à ce requis, attendant la résolution de Vostre Majesté sur ladicte pension, laquelle sera bien que s'envoie tout au plus tost. Et entretant tiendrons la diligente main qu'il poursuyve ses despèches à Rome avec toute diligence, et après aille résider audict évesché, pour y rendre les devoirs requis. Et si enverrons commissaires pour se informer sur l'idoineté de son successeur, en ladicte abbaye de Saint-Ghislain, pour après envoyer le tout à Vostre Majesté, pour par icelle y estre ordonné comme elle trouvera convenir.

» Sire, etc. De Bruxelles, le xvii<sup>e</sup> jour d'octobre 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1745. *Lettre du conseil d'État au baron de Rassenghien, écrite de Bruxelles, le 17 octobre 1576.* Il lui envoie copie de sa lettre du même jour au Roi, et l'invite à agir dans le sens de ce qu'elle contient :

« Monsieur de Rassenghien, encoires que tenons pour tout certain que verrez la lettre qu'escripvons présentement au Roy, si avons-nous bien volu en faire joindre copie à ceste, afin que, entendant ce qu'escripvons à Sa Majesté, puissés tant mieulx seconder noz remonstrances et réquisitions, et tenir la bonne main que Sa Majesté se y résolve conformément : voyant aultrement apparence, si elle se détermine de procéder par la voye de rigueur, que les estatz se ayderont de princes estrangers, avec danger de distraction des pays ou partie d'iceulx de son obéissance, tant sont-ils abhorrens le mauvais

traictement qu'ilz disent avoir receu des Espaignolz, et exacerbez des choses et leurs menaces passées et qu'ilz font encoires journèlement.

» Vous assurant que, si l'on eust volu tenter d'exécuter ce que Sa Majesté nous a escript et ordonné par ses dernières apportées par don Alonso de Sotomayor, qui est de faire cesser les levées des estatz et poser les armes partout, ce fust esté allumer le feu plus que jamais, et faire massacrer par le peuple, non-seulement nous, mais tous les estatz et aultres estants en administration, pour estre les choses venues trop avant, et le peuple trop délibéré de jamais se veoir plus en la miséricorde des Espaignolz, ains plustost, comme ilz disent, se donner au Turcq : qui a esté cause que l'on a jugé nullement convenir de faire tenir aux estatz les lettres de Sa Majesté à eulx venues avec les susdictes. Si que pouvez considérer en quel estat l'on se retrouve par deçà, qui est malaisé à croire pour ceulx qui sont là si loing comme où vous estes, et pourtant il est aisé d'en discourrir à leur fantasie; mais, voyant et oyant les choses comme faisons, l'on en jugeroit aultrement. Et à dire vrai, c'est une porfie (1) par trop grande de, par vouloir tenir icy lesdicts Espaignolz, mettre tout le pays en trouble et danger de se perdre pour à jamais, là où, au contraire, les retirant d'icy, le tout se remet en quiétude.

» Quant à la pacification, c'est chose certaine que les estatz s'appointeront avec le prince d'Oranges et les estatz d'Hollande et Zélande. Nous vous laissons penser la conséquence.

» Toutes lesquelles choses, et une infinité d'aultres qui s'obmettent pour éviter prolixité, debvroient méritoirement mouvoir Sa Majesté à ce dont la supplions pour son plus grand service, et, comme ung sage pilote, s'accommoder ung peu au temps et à la tempeste : à quoy vous requérons que faictes tous bons offices et debvoirs afin que soit allé au devant à tant de maulx qui aultrement succéderont inévitablement, avec apparence de desservice à Sa Majesté irréparable.

» Vous advisant, pour fin de ceste, que sumes infiniment esmerveillez de n'avoir jusques à présent eu de voz nouvelles.

» Nous recommandant sur ce bien affectueusement à vous, et priant le

(1) *Porfie*, obstination, de l'espagnol *porfia*.

Créateur vous donner, monsieur de Rassenghien, parfaite santé et brief et bon retour.

» De Bruxelles, le xvii<sup>e</sup> jour d'octobre 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1744 *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite du château d'Anvers, le 18 octobre 1576.* Les deux compagnies allemandes du régiment du baron de Fronsperg qui étaient à Tirlemont, en ont été chassées par les gens des états, aidés des habitants, qui ont repris les armes qu'on leur avait enlevées et qui avaient été déposées à l'hôtel de ville; elles ont, du reste, fait peu de résistance, et l'on dit même qu'elles ont prêté serment aux états, du moins de ne pas être contre eux. — Les colonels allemands continuent à se montrer très-froids pour le service du Roi, jusqu'à ce point que, les états retenant prisonnière à Nivelles une compagnie du baron de Pollviller, et leurs gens ayant même tué quelques soldats de cette compagnie, ledit baron ni ses autres compagnies n'en ont rien fait paraître. — A Tirlemont s'est perdu tout le bagage de la cavalerie, qui est d'une très-grande valeur. Don Alonso de Vargas est allé par là avec de la cavalerie et de l'infanterie, pour recueillir lesdites deux compagnies allemandes, tâcher de reprendre Tirlemont et le bagage, et ensuite mettre ces mêmes compagnies dans Diest, où il y en a une autre du baron de Fronsperg, laquelle est en danger d'être taillée en pièces, ou expulsée de la ville, dont les habitants sont aussi pour les états. — De Bruxelles on mande que les états généraux sont réunis. On dit que le duc d'Arschot a une garde de cent mousquetaires, et qu'il a déjà fait choix d'une livrée comme gouverneur (1). — On apprend que le prince d'Orange a déclaré à ceux qui sont allés traiter de la paix avec lui, que les états de Hollande et de Zélande veulent en tout cas l'exercice de la religion calviniste (2). — Malines s'est prononcée pour les états, en donnant passage à quatre compagnies de Wallons, qui sont venues prendre position au pont de Waelhem, à trois lieues d'Anvers. Mais, la nuit passée, Julian Romero

(1) ... *Dicen que el duque de Arscot trae 100 mosqueteros de guardia, y que ha sacado su librea como gobernador.*

(2) ... *Entiéndese que el príncipe d'Oranges ha declarado á los que fueron á tratar de las paces, que los estados de Holanda y Zelanda quieren en todo caso el ejercicio de la religion calvinista.*

est sorti de Lierre avec de l'infanterie et de la cavalerie, et ce matin il les a attaquées. Il m'a fait dire qu'il leur a tué plus de 500 hommes, et que le reste s'est enfui avec les drapeaux. L'ordre a été donné de rompre ledit pont, parce que c'est le passage d'ici à Malines et à Bruxelles, et que ce sera aussi dorénavant celui de Lierre, où il convient qu'on vérifie tout ce qui passera. — Ces nouvelles hostilités ont été cause que les soldats ne peuvent être contenus dans les limites de la discipline, et qu'il se commet de grands pillages partout : comme on les tient pour rebelles, et qu'on a saisi leurs biens, tant à Bruxelles qu'à Tirlemont et ailleurs, ils usent de représailles, en prenant tout ce qui leur tombe sous la main. — Les Espagnols d'Alost ne bougeront pas, si on ne leur paye tout ce qu'on leur doit, c'est-à-dire 43,000 écus qu'ils ont, 80,000 qui leur manquent, et les deux mois courus depuis l'accord qu'ils ont fait. Ils ont renvoyé le contador Alameda. — Sept gros canons de batterie qui étaient à Berghes ont été amenés à la citadelle d'Anvers, nonobstant les ordres contraires du conseil d'État. Il est à craindre qu'on ne puisse pas retirer l'artillerie des îles, les ennemis ayant quantité de bateaux qui surveillent tous les passages par lesquels elle devrait venir. Le colonel Mondragon est par là pour leur faire tête; mais il a peu de monde, et on ne peut lui en envoyer d'Anvers.

*Post-scriptum.* « Cette après-midi, les bateaux de la flotte ennemie qui est dans la rivière d'Anvers sont venus jusqu'à une portée de mousquet de la ville, de laquelle il n'est sorti personne et n'a pas été tiré un seul coup pour y mettre obstacle, comme on le faisait autrefois. On dit que le gouverneur Champagny et le comte d'Eberstein ont donné l'ordre de ne pas tirer (1). La correspondance qu'il y a entre la flotte et la ville est très-fré-

(1) Cette lettre est encore une de celles dont un duplicata fut intercepté, et que le seigneur de Champagny envoya au Roi, après qu'elles eurent été déchiffrées, avec des notes marginales. En regard de ce passage, Champagny justifie ce qui s'est fait; il dit que, comme les galères du château volaient (*robavan*) toutes les provisions qui venaient de Zuitbevelant et du haut de la rivière avec passe-ports du conseil d'État, même avec des passe-ports donnés dans le temps que tout le conseil était réuni, d'où il résultait que les vivres manquaient dans la ville, ceux qui avaient des passe-ports s'arrangèrent pour que les navires du prince leur fissent escorte jusqu'à une portée de canon de la ville. « Voilà tout ce qui a eu lieu, » ajoute-t-il; et on a toujours tiré sur la flotte ennemie, quand on a pu l'atteindre. »

quente, et aussi libre et sans scrupule que si la flotte obéissait à V. M. ; elle l'est jusqu'à ce point qu'hier quantité de barques entrèrent en la ville, avec une escorte de l'ennemi, pour que nos galères ne les visitassent point ; et quelques barques des nôtres ayant voulu les approcher, la garde de la ville tira sur elles (1). Les lettres de Londres, Calais et Bruges viennent, par Flessingue, jusqu'à la flotte ennemie, et de là à Anvers, sans aucun embarras ; les Allemands commis à la garde de la ville n'y mettent pas le moindre empêchement (2)... »

Liasse 566.

1745. *Lettre de Gerónimo de Roda au secrétaire Çayas, écrite du château d'Anvers, le 20 octobre 1576.* Un gentilhomme du duc de Guise partant pour Paris et méritant toute confiance, il envoie par lui un duplicata de sa lettre du 18 au Roi. — Ce qui depuis est arrivé, c'est qu'hier et aujourd'hui deux des vaisseaux de la flotte ennemie ont remonté l'Escaut jusqu'aux portes d'Anvers, accompagnant quelques navires chargés de victuailles. Le châtelain Sancho d'Avila, voyant qu'on ne tirait pas de la ville, les a fait canonner par le château ; le mestre de camp Valdès en a fait autant de son fort et de la galère (3) ; mais ils leur ont causé peu de mal, parce que la plupart des pièces portaient trop haut (4). — L'impudence du comte

(1) « C'est faux, dit ici Champagney, et l'on prouvera, au contraire, que des galères ont tua un homme sur le rempart, sans que jamais on ait tiré sur les galères. »

(2) ... *Esta tarde han subido los bajeles del armada del enemigo que están en la ribera de este rio, hasta tiro de mosquete de la villa, de la cual ni salió gente ni le tiraron un tiro como lo solian hacer otras veces. Dicen que tienen orden del gobernador Champañi y del conde de Ebrestain para no hacerlo. El trato que hay de la armada á la villa es muy grande y tan libremente y sin escrupulo como si estuviera en obediencia de V. M., y es en tanto grado que ayer vinieron á entrar en la villa muchas barcas con escolta de las del enemigo, porque nuestras galeras no las visitasen ; y queriendo unas barcas nuestras llegar á ellas, los de la guardia de la villa les tiraron ; y las cartas de Londres, Calés y Brujas vienen por Frejelingas á desembarcar á la armada del enemigo, y de ella á la villa, sin pesadumbre alguna, ni los Alemanes que están á la guardia de ella les dan impedimento alguno...*

(3) *Lo mismo ha hecho el maestro de campo Valdes desde su fuerte y la galera.*

(4) Cette lettre fut interceptée comme la précédente, et le seigneur de Champagney l'envoya de même au Roi avec des annotations marginales.

Il dit ici que jamais la flotte ennemie n'approcha jusqu'à une portée de canon, mais que

(d'Eberstein) et de ses gens, aussi bien que du gouverneur et du magistrat, se manifeste par la manière dont ils se conduisent ; aussi la ville est très-près de se perdre par le grand concours d'ennemis qui y entre et en sort (1). D'un autre côté, le désir le plus vif des états est de se servir d'elle pour assiéger le château. — « Certes, poursuit Roda, ce qui convient le plus, » c'est que nous nous assurions de la ville (2), et cela ne se peut qu'en » l'occupant avec notre infanterie et notre cavalerie, qui est peu nombreuse, » parce que ceux d'Alost ne bougent pas, et que le reste de nos gens est » très-éparpillé. Hier partit le mestre de camp don Hernando de Tolède » pour rassembler les détachements qui sont dispersés, et, avec ceux-ci et » la cavalerie qui se trouvait près d'Anvers, aller joindre don Alonso de » Vargas, lequel a le surplus de la cavalerie sous ses ordres. Au moyen de » la réunion de ces forces, on tâchera de s'assurer de Maestricht, Montesdoca » et les deux capitaines qui s'y trouvent nous écrivant qu'ils sont vendus. » Si l'on n'y réussit pas, on en retirera ces gens, afin qu'ils ne soient » pas massacrés, car ils sont trop faibles pour faire résistance. — Cette » nuit, j'ai reçu avis du capitaine Antonio d'Avalos, qui est à Herenthals, » que M. de Floyon allait vers Maestricht avec 300 chevaux et huit compa- » gnies d'infanterie. Je suppose que ce n'est pas le fils de Berlaymont, » mais un capitaine de M. de Hierges, fils du maire de Liège, le colonel » Fugger m'ayant dit que le régiment de Bas-Allemands du comte de Bousso » et d'autres compagnies viennent de Hollande servir les états, avec l'auto- » risation de M. de Hierges ; et son frère Floyon n'est pas allé et n'ira pas » aider le colonel Mondragon à chasser les ennemis de l'écluse où ils se for- » tifient dans l'île de la Thole. — Vu le péril où sont les îles, et que les gens » de Mondragon en parlent, on est convenu aujourd'hui avec le bourgmestre » de Zierickzée qu'il aille à Bruxelles, pour tâcher d'obtenir du conseil d'État

Sancho d'Avila, ne pouvant plus longtemps dissimuler sa mauvaise volonté, fit tirer deux jours dans la direction de la ville, et tua plusieurs personnes (*y mato los que l'artilleria alcançó*) : ce qui excita les plaintes du comte d'Eberstein et du magistrat.

(1) « Ce sont des mots, observe Champagny : car jamais Anvers n'a couru de danger, sinon du côté du château ; et toujours on a pris ceux qu'on a su être des ennemis. »

(2) Champagny infère de ceci que Roda et ses complices méditaient de longue main le sac d'Anvers.

» que ces îles se conservent en l'obéissance de S. M., sans qu'elles retournent  
 » au pouvoir du prince d'Orange; que pour cela trois compagnies demeurent  
 » dans la ville, et que les états s'arrangent avec le prince de façon que le  
 » reste des troupes puisse librement revenir, emmenant l'artillerie, les muni-  
 » tions de S. M. et leurs bagages. — Les colonels allemands se sont montrés  
 » si désireux de communiquer avec les états que, n'ayant pu trouver les  
 » moyens d'aller à Bruxelles, ils y ont envoyé le colonel Corneille Van Eynde,  
 » qui fut lieutenant du comte Annibal (d'Altaemps), avec d'autres députés. »

*Post-scriptum.* « J'apprends en cet instant, par des lettres du colonel Mondragon, qu'il est arrivé hier au château de Saint-Maartensdyck, en l'île de la Thole, s'étant échappé des mains de ses Wallons de Sainte-Anna-Lant. Je n'en crains que plus la perte des îles, et je le sens dans l'âme. — Don Alonso de Vargas a recueilli les deux compagnies du baron de Fronsperg qu'on a expulsées de Tirlemont; ledit baron et ses soldats en sont très-contents. »

Liasse 566.

1746. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite du château d'Anvers, le 22 octobre 1576.*

« Les états assemblés à Bruxelles, et je crois qu'ils y sont tous, ne font qu'un avec le soi-disant conseil d'État; ils sont d'accord avec lui pour expulser les Espagnols de ces pays par la force. Dans ce but, ils ont levé un grand nombre de gens à pied et à cheval, et fait venir des troupes et de l'artillerie du prince d'Orange; à l'aide de ce secours, ils tiennent depuis longtemps assiégé le château de Gand. Ils sont maîtres de tous les passages, de sorte que toute l'armée espagnole que V. M. a ici est enfermée dans les quatre citadelles d'Anvers, Gand, Valenciennes et Utrecht, dans Lierre et dans le fort qu'on a construit en Flandre, vis-à-vis d'Anvers, à l'exception d'un détachement qui bat la campagne avec de l'artillerie, du côté de Maestricht, où il y a deux compagnies, et d'une compagnie des mutinés d'Alost qui est à Ter Goes. Je ne parle pas de ces mutinés, car ils ne nous font que du mal. Trois desdits châteaux sont en effet assiégés: celui d'Utrecht, qui est au milieu de la Hollande, ne peut pas même écrire une lettre, n'ayant pas un seul chemin sûr pour l'envoyer. Il en est de même de celui de Valenciennes et de celui de Gand. La citadelle d'Anvers seule a ses communications libres

avec Lierre et avec ceux qui sont autour de Maestricht. L'ennemi devant bientôt mettre en campagne toutes les troupes qu'il lève, nous serons forcés de nous réduire à cette citadelle, à Lierre et au fort de la Tête de Flandre, parce qu'il en est des villes confiées à la garde des Allemands comme si elles étaient à l'ennemi, attendu qu'ils n'y laissent entrer personne. Dans ces trois postes, il sera impossible de loger la cavalerie, car elle est très-nombreuse, et la meilleure et la mieux montée que l'on ait jamais vue; elle se compose de plus de trois mille chevaux. Nous serons donc contraints, si Dieu n'y apporte remède, de la mettre à pied, et de prendre les hommes avec nous. — Aux deux compagnies qui sont à Maestricht on a permis d'en partir, parce que les Allemands du comte d'Eberstein et les bourgeois voulaient leur couper la gorge. Plaise à Dieu qu'ils ne l'aient pas fait déjà! car hier nous avons reçu la nouvelle qu'ils ont arrêté Montesdoca et don Martin de Ayala, et que huit compagnies d'infanterie et 300 chevaux des états étaient en marche pour aller occuper la ville. Depuis, le gouverneur d'Anvers a publié qu'ils nous ont tué près de Maestricht 400 soldats, et je crains beaucoup que ce ne soient ceux qui venaient d'en sortir. J'attends à chaque instant des lettres de don Alonso de Vargas, pour savoir ce qui se passe. — Que V. M. tienne pour chose sûre que ce comte d'Eberstein est un traître avéré; si Maestricht est perdu, c'est par sa faute: car, les autres colonels en sont témoins, nous lui avons plusieurs fois fait demander par eux de retirer ses quatre compagnies, et d'en laisser entrer quatre autres d'un autre colonel, et de renforcer la garnison, ou de nous y laisser mettre garnison espagnole, ou bien encore de se charger de la garde de la ville et de laisser sortir nos enseignes: il n'a jamais voulu consentir à rien, et, au contraire, il a tâché et il tâche de remettre cette ville aux états. Il en aurait fait autant de Bois-le-Duc, s'il n'avait là pour lieutenant un brave militaire qui n'a pas voulu entrer dans ses vues, et qui l'autre jour a découvert une trahison dont il a fait prendre les auteurs, au nombre de seize. Ici, il n'est pas douteux qu'il n'agisse contre V. M. et son service. Cela est notoire, car il laisse entrer par toutes les portes les gens de la flotte ennemie; il permet aux bourgeois de communiquer avec celle-ci, et de faire transporter par elle leurs marchandises et leurs meubles en Zélande et en Hollande; il souffre que les navires du prince (d'Orange) arrivent jusqu'à tout près des remparts,

et ne fait pas tirer sur eux; il montre une inimitié ouverte contre notre nation, en refusant à tous nos soldats l'entrée de la ville; il menace le château, faisant chaque jour, avec le gouverneur Champagney, comme s'ils voulaient se retrancher contre nous; il a cherché querelle à Charles Fugger, parce que celui-ci a laissé retirer de Berghes certains canons que l'on avait ramenés des îles; il s'est rendu maître de la flotte de V. M., qui se trouvait dans les canaux de la ville, et ne permet à Sancho d'Avila ni à aucun autre de s'en servir; il s'oppose même à ce qu'on y prenne une seule voile, une seule rame. Il a laissé s'armer tout le peuple, et lui a permis de monter la garde et de faire les rondes avec ses soldats; enfin il a commis et commet tant d'actes d'hostilité déclarée, qu'il nous a forcés, ces jours derniers, d'envoyer huit ou dix volées de canon à la ville, parce que, une heure avant le jour, ils avaient fait de nombreuses décharges d'arquebuse, et qu'ils ne tiraient pas sur la flotte ennemie. Les colonels se sont interposés, tous reconnaissant les torts du comte, et le mauvais usage qu'il fait de sa charge.

» Nous savons que les états sont occupés à rassembler dix-huit enseignes de Wallons d'élite, pour les loger dans Anvers, s'y retrancher et assiéger le château; et, sans faute, je crois que ce serait déjà fait, si l'autre jour nous n'avions pas mis en déroute ces quatre compagnies qui passaient par Malines. Nous sommes décidés, aussitôt que nos gens ne seront plus occupés du côté de Maestricht, à prendre cette ville d'Anvers : car autrement nous sommes perdus. Si les mutinés d'Alost voulaient se joindre à nous, la chose se ferait très-facilement. Presque tous les marchands ont abandonné la ville, qui est perdue pour nous, étant au pouvoir dudit comte.

» Champagney est si insolent que l'on ne saurait dire toutes les libertés qu'il se donne, surtout depuis que les lettres que V. M. a écrites le 10 septembre, par don Alonso de Sotomayor, sont tombées aux mains du prince d'Orange, lequel dit qu'il les a déchiffrées, comme V. M. le verra par la copie d'une lettre que le prince a écrite de Middelbourg, le 13 octobre (1)... »

Liasse 566.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXX.

Nous avons publié la lettre du prince d'Orange du 13 octobre dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 127.

1747. *Lettre de Gerónimo de Roda au secrétaire Çayas, écrite du château d'Anvers, le 24 octobre 1576.* Il lui envoie un duplicata de sa lettre du 20. — On ne peut assez s'étonner que, depuis plus d'un mois et demi que le conseil d'État a été arrêté, on n'ait pas reçu de lettre du Roi, ni aucune nouvelle de la cour. — Il paraît que le prince d'Orange a fait déchiffrer les lettres du Roi apportées par don Alonso de Sotomayor, et qui ont été prises à Gand (1). C'est pourquoi Roda ne se sert pas du même chiffre, mais du chiffre général; et, comme celui-ci est plus facile encore à traduire, il engage Çayas à en faire faire un nouveau et à le lui envoyer, ainsi qu'aux autres ministres.

Liasse 566.

1748. *Lettre autographe de don Juan d'Autriche au Roi, écrite d'Irun, le 24 octobre 1576.* Il vient d'arriver à Irun. Il n'a, de sa vie, souffert autant de fatigue que pendant ce voyage. Les chevaux de poste sont si rares qu'il lui a fallu plusieurs fois courir douze et jusqu'à seize lieues (2) sur le même cheval, et encore avec tout cela regarder comme un grand bonheur de pouvoir quitter les postes deux heures après y être descendu. Enfin, quoiqu'il paraisse n'avoir pas voyagé bien rapidement, le Roi peut croire qu'il s'est beaucoup fatigué et qu'il a très-peu dormi; et même d'anciens maux lui ont repris par suite de ces fatigues. Il espère cependant que, avec la grâce de Dieu, ils ne l'empêcheront pas de poursuivre son entreprise. — Il attend, pour se remettre en route, Octavio (Gonzaga), qui, afin de gagner du temps, est allé à Fontarabie. — Un marchand français arrivé à l'instant ne donne pas, à ce qu'on lui rapporte, des renseignements bien satisfaisants sur la sûreté des chemins; mais il n'y a rien qui puisse l'arrêter ni qu'il redoute, lorsque tant et de si importantes raisons l'obligent d'aller en avant. « Main-  
» tenant, sire, poursuit-il, ce qui convient, c'est que V. M. m'envoie promp-  
» tement de l'argent et Escovedo : sans ces deux choses, je ne sais comment  
» je me tirerai d'affaire dans les commencements, et c'est alors que je vou-  
» drais que ne me manquât point ce que plus tard on me donnerait sans  
» profit, et qu'on regretterait de ne m'avoir pas donné plus tôt; et, puisqu'il

(1) Voy. p. 425.

(2) La lieue d'Espagne fait communément une lieue et demie des nôtres.

» peut arriver des cas où l'on m'assisterait de son sang, s'il le fallait, je  
 » supplie de nouveau V. M. de m'assister de ce que je dis, qui est de l'ar-  
 » gent, de l'argent et encore de l'argent : car, sans cela, il eût mieux  
 » valu ne pas s'engager comme on l'a fait... Octavio arrive en ce moment  
 » avec Garcia de Arse. Je finis ma lettre, pour monter à cheval (1). »

Liasse 569.

1749. *Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 27 octobre 1576.* Le seigneur de la Motte (Valentin de Pardieu) lui a envoyé un Espagnol, résidant à Calais, nommé Arbiefo, pour lui dire qu'il ne sait que faire; que ceux du conseil d'État lui ordonnent de remettre le château et de leur livrer de l'artillerie, en lui offrant de grands avantages, s'il veut prendre le commandement de leur camp; que, comme le Roi n'écrit pas, il pense que sa volonté est qu'on obéisse au conseil d'État, etc.

Archives de l'Empire, à Paris : collection de Simancas, B 40<sup>144</sup>.

(1) Señor, yo acabo de llegar en este punto aquí á Irun, no habiendo pasado tanto trabajo en mi vida como en solo este camino, porque, con ser tan pocos caballos, ha sido fuerza correr en unos mismos muchas veces doce leguas y tal vez diez y seis, y aun con todo tener por gran suerte el salir de las postas en dos horas, ó algo menos, después de llegado á ellas. Al fin V. M. crea que se ha trabajado mucho y dormido muy poco, aunque la diligencia parece corta; y aun esto no me deja de costar renovacion de males viejos con que he llegado aquí : pero, Dios quiriendo, no serán parte para impedimento á la jornada, pues el ser tan suya y tan de V. M. ha de vencer todos males y dificultades; y así, para partirme luego, espero á Octavio, que, por no perder tiempo, fué á Fuenterravía, y me vine yo aquí á tener todo en orden como está.

Acaba de llegar agora un mercador francés; no asegura, segun me dicen, mucho los caminos; pero no dudo de cosa ni la temo, pues para esto hay tantas razones y obligaciones juntas. Ora, señor, lo que combiene es que V. M. mande acabar con mucha brevedad lo del dinero, y con la misma y con él embiarme á Escovedo, pues sin estas dos cosas no sé quales me saldrán mis principios, y son en los que querria que no me faltase lo que después se me dará sin provecho y se me querria haber dado; y pues puede suceder caso en que se me acudiria con la sangre propia, si valiese, suplico de nuevo agora á V. M. se me acuda con lo que digo, que es dinero, dinero y mas dinero, porque sin este valiera mas no haber puesto tantas prendas. No sé qué me quede mas que decir ni suplicar á V. M. Octavio acaba de llegar con Garcia de Arse; y así, para partirnos luego, acabo esta y suplico á Nuestro Señor guarde á V. M. con la felicidad y contento que deseo y tengo menester.

De Irun, á 24 de octubre 1576.

De V. M. hechura y mas humilde servidor que sus reales manos besa,

DON JUAN DE AUSTRIA,

1750. *Lettre du Roi à don Juan d'Autriche, écrite de Madrid, le 28 octobre 1576.* Il lui envoie une lettre pour le conseil d'État des Pays-Bas :

« Mon bon frère, comme, après vostre partement, j'ay considéré que, pour tant mieulx diriger les affaires de mes Pays-Bas, il ne seroit que bon d'escrire la lettre que va ci-jointe, avecq la copie d'icelle, la vous ay bien voulu envoyer, afin que l'adressez à ceulx de mon conseil d'État illecq, ausquelz escriptz (comme verrez) la cause pour quoy vous estes party d'icy par la poste, sans aultrement estre accompagné d'aucunes gens, et que le baron de Rassenghien vous suyva bientost avecq certains despeschés de grande importance. Vous ferez, en tout et partout, comme pour le service de Dieu et mien convient et suis bien asseuré que ferez.

» A tant, mon bon frère, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.  
De Madrid, le 28<sup>e</sup> d'octobre 1576.

» Vostre bon frère,

» PHLE.

» A. D'ENNETIÈRES »

Original, aux Archives du royaume.

1751. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement général de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 28 octobre 1576.* Il leur explique pourquoi don Juan d'Autriche est parti par la poste avec deux ou trois gentilshommes seulement; leur annonce le prochain départ du baron de Rassenghien, et leur ordonne d'obéir à don Juan, dès qu'il sera arrivé :

« LE ROY.

» Très-chiers et féaulx, comme, par aultres noz lettres, vous avons ample-ment escript par nostre très-chier et très-amé frère messire Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, allendroit du gouvernement général de noz pays de par delà et de Bourgoigne, ceste sera seulement pour vous advertir de la cause et rayson pour quoy l'avons faict dépescher par la poste, sans estre aultrement accompagné que de deux ou trois gentilzhommes; et est qu'en considération de la très-urgente nécessité de sa présence illecq, et l'extrême désir qu'avons qu'iceulx noz pays soient remis en paix et tranquillité, l'avons plustost voulu avanturer (nonobstant le grand amour

que luy portons) que non point le différer ultérieurement : ce qu'a esté la cause pour quoy le baron de Rassenghien n'est point allé avecq luy, ce qu'eussions grandement désiré. Mais, comme aucuns dépesches de très-grande importance ne se povoient achepter devant sondict subit partement, nous a semblé bon que, pour peu de jours, il demeurast icy, pour par luy envoyer lesdicts dépesches : ce que, par la grâce de Dieu, se fera prestement. Dont toutesfois vous avons bien voulu préadvertir par ceste, afin que le puissiez donner à entendre là où pour nostre service trouverez convenir, comme sommes asseurez que ferez très-bien. Et comme espérons en Dieu que nostredict frère sera arrivé par delà avant ceste, et qu'il porte commissions du gouvernement général de noz pays de par delà et de Bourgogne, par où sçavez cessera la charge provisionale que vous en avons donné, vous vous adresserez en tout et partout à luy, et luy presterez toute deue et accoustumée obéissance avec le surplus : ce que sommes bien asseurez que ferez comme il appartient.

» A tant, très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.

» De Madrid, le 28<sup>e</sup> d'octobre 1576.

» A. D'ENNETIÈRES. »

» PHLE.

Original, aux Archives du royaume.

1752. *Lettre de don Diego de Cùñiga au Roi, écrite de Paris, le 28 octobre 1576.* S'étant enquis de ce qui se passe concernant le duc d'Alençon, il a trouvé que le roi et la reine mère ont donné ordre aux gouverneurs des places frontières vers les Pays-Bas de ne laisser passer aucun Français, pour aller soutenir ceux qui veulent faire la guerre aux Espagnols; « et il paraît, » dit-il, qu'ils l'ont fait dans le but de prévenir le mécontentement de » V. M. (1). » — Il a su que, il y a deux jours, est retourné des Pays-Bas Malisac, celui que la reine régnante (2) envoya à ses cousins le comte d'Egmont et le marquis d'Havré, afin qu'ils s'employassent à faire mettre

(1) ... Y parece que lo han hecho con cuidado de que V. M. no se desguste.

(2) Louise, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, de la maison de Lorraine.